

DOSSIER :		Communauté de Communes du Pays en Vermandois -Enregistrement		
DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	510 m ² de bâtiments repartis comme suit: 109 m ² affecté aux bureaux et locaux sociaux 212 m ² de locaux de stockage des déchets dangereux et non dangereux séparés par des murs en parpaing coupe-feu 189 m ² dédiés à 2 auvents, un local engin et une zone de stockage d'emballages vides souillés			
Principales activités	Collecte de déchets dangereux et de déchets non dangereux (Déchèterie)			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	Déchets dangereux stockés dans des locaux dédiés / charpente en bois lamellé collé Quantité de stockahe: Cf. Dossier			
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		activité	stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE ^{(1) (2) (3)}				
- Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8m - Jusqu'à 12 m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	0 +0,1 +0,2 +0,5 +0,7 +0,8		3 < hauteur <= 8 m	Stockage de déchets dangereux dans des contenants de 1 m ³ maximum
		0	0.1	
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾				
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60 - Résistance mécanique de l'ossature >= R30 - Résistance mécanique de l'ossature < R30	-0,1 0 +0,1	< 30 min 0.1	< 30 min 0.1	Charpente du bâtiment en bois lamellé collé
MATERIAUX AGGRAVANTS				
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	+0,1	Aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc) 0.1	Aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc) 0.1	Charpente du bâtiment en bois lamellé collé
TYPES D'INTERVENTION INTERNES				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels ⁽⁶⁾ - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 ⁽⁷⁾	-0,1 -0,1 -0,3	Aucun 0.0	Aucun 0.0	Présence de caméras de surveillance
CALCUL				
Somme des coefficients Σ		0.2	0.3	
1 + Σ		1.2	1.3	
Surface (S en m ²)		0.0	510.0	
Qi = 30 * S/500 * (1 + Σcoef) ⁽⁸⁾		0	40	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : Q _{RF} = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		1	2	
DEBIT CALCULE (Q en m3/h)		0	60	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau ⁽¹⁰⁾ : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2		à sélectionner	à sélectionner	
DEBIT CALCULE (Q en m3/h)		0	60	
DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE ⁽¹¹⁾ (Q en m3/h)		60		
DEBIT RETENU (12) (13) (14)		60		
Débit du réseau public (m3/h)		0		
Réserve d'eau à prévoir (m3)		120		1 poteau incendie est prévu sur le site

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

Pour assurer la défense contre l'incendie de l'établissement, les besoins en eau précédemment définis doivent, sauf cas particuliers (notamment dans le cas d'une exigence réglementaire), être disponibles pendant un minimum de 2 h.

Dans le cas où la totalité du débit disponible ne pourrait être obtenue à partir d'un réseau d'eau sous pression (public ou privé), il est admis que les besoins soient disponibles dans une ou plusieurs réserves d'eaux propres au site, accessible en permanence aux secours extérieurs ou internes à l'établissement.



DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION

Procédure SE.JE.AB.82_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

DOSSIER :

Besoins pour la lutte extérieure	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m ³ /h * 2 heures minimum)	120	
		+	
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins X durée théorique maximale de fonctionnement	0
			+
	Rideau d'eau	Besoins X 90 min	0
			+
	RIA	A négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante X temps de noyage (en général 15 - 25 min)	0
		+	
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit X temps de fonctionnement requis	0
		+	
	colonne humide	Débit X temps de fonctionnement requis	0
		+	
Volumes d'eau liés aux intempéries	10L/m ² de surface de drainage	107.4	
	Surface de drainage (m ²)	10740	
		+	
Présence stock de liquides	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		1.666
	Local	volume de liquide contenu en m3	
		8.33	
		=	
Volume total de liquide à mettre en rétention en m3		229	

La rétention est limitée à 20 cm, à l'exception des zones spécifiques (bassins) pour lesquelles la profondeur n'est pas limitée.

Les quais de chargement ne peuvent qu'exceptionnellement servir de rétention. Si cette solution est retenue, une signalisation doit être mise en place, mentionnant la présence d'une zone de rétention d'eau d'extinction et le risque de noyade en cas d'incendie.

Si la zone étudiée comporte une rétention délimitée par le bâtiment, ce volume peut être comptabilisé dans le volume disponible. Afin de tenir compte de l'encombrement au niveau du sol à l'intérieur des locaux (marchandises stockées, machines, etc), et donc de la réduction du volume de rétention, il est nécessaire de ne considérer disponible pour la rétention que la moitié du volume.